



---

CONSEIL CULTUREL  
DE LA  
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session 1977-1978

---

16 NOVEMBRE 1977

---

**Budget des affaires culturelles  
de la communauté culturelle française de l'année budgétaire 1977  
— SECTEUR CULTURE FRANÇAISE —**

**RAPPORT**

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION  
DE LA POLITIQUE GENERALE (1)  
PAR **M. A. DUCOBU**

---

(1) Voir doc. Conseil 4-I (S.E. 1977) - N°s 1, 1 (Annexes), 2 et 3.

## TABLE DES MATIERES

---

	Page
I. RAPPORT :	
A. <i>Discussion préliminaire devant la commission de la Politique générale et envoi en commissions spécialisées</i> . . . . .	3
B. <i>Reprise de la discussion en commission de la Politique générale et votes</i> . . . . .	4
a) Section 31. — Enseignement artistique . . . . .	4
b) Section 32. — Jeunesse et Loisirs . . . . .	4
c) Section 33. — Education physique, sports, vie en plein air et infrastructure culturelle et sportive . . . . .	4
d) Sections 34 et 35. — Arts et Lettres . . . . .	4
e) Section 36. — Relations culturelles internationales . . . . .	5
f) Section 37. — Organismes d'intérêt public . . . . .	5
II. ANNEXES :	
1. Avis de la commission de l'Enseignement . . . . .	6
2. Avis de la commission des Beaux-Arts . . . . .	7
3. Avis de la commission de la Jeunesse et de l'Education permanente . . . . .	8
4. Avis de la commission des Sports . . . . .	9
— Addendum I . . . . .	11
— Addendum II . . . . .	12
— Addendum III . . . . .	14
— Addendum IV . . . . .	15
— Addendum V . . . . .	16
— Addendum VI . . . . .	18
5. Avis de la commission de la Coopération internationale . . . . .	29
— Addendum . . . . .	31
6. Avis de la commission de la Radio-Télévision . . . . .	33

MESDAMES, MESSIEURS,

L'examen du secteur Culture française du budget des affaires culturelles de la communauté culturelle française pour 1977 a débuté devant votre commission de la Politique générale le 18 octobre et s'est achevé au cours de la réunion du 16 novembre 1977 (1).

Après une première discussion générale le 18 octobre 1977, et conformément aux articles 49 à 52 du règlement d'ordre intérieur du Conseil, votre commission a envoyé les articles de ce secteur aux commissions spécialisées compétentes.

Ce rapport a été établi, d'après les phases successives de la procédure qui a été suivie; il comprend les deux parties suivantes :

A. Discussion générale préliminaire devant la commission de la Politique générale et envoi aux commissions spécialisées;

B. Reprise de la discussion en commission de la Politique générale et votes.

#### A. DISCUSSION GENERALE PRELIMINAIRE DEVANT LA COMMISSION DE LA POLITIQUE GENERALE ET ENVOI AUX COMMISSIONS SPECIALISEES

Le président suggère aux commissaires l'envoi immédiat en commissions spécialisées des articles budgétaires qui les concernent et donne lecture de la proposition de répartition des articles :

*Répartition du secteur Culture française entre les diverses commissions :*

Commissions compétentes et sections :

— La commission de la Politique générale :  
Partie IV — Crédits provisionnels.

(1) Ont participé aux travaux de la commission :

MM. Grafé (président), Anselme, Barbeaux, Delpérée, Desmarests, Dulac, Féaux, Gondry, Gramme, Knoops, Lacroix E., Lacroix R., Lagasse, Leclercq, Paque, Risopoulos, Van Aal et Ducobu (rapporteur).

Ont assisté à la séance :

Le ministre de la Culture française, le ministre de l'Éducation nationale, un représentant du ministre de la Santé publique, un représentant du ministre des Classes moyennes, des membres du cabinet du ministre de la Culture française, des membres du secrétariat d'État à la Culture française, l'administrateur général à la Culture française, des représentants du Commissariat général au tourisme, MM. Gillet R., Hubin, Lagasse, Lambiotte, Mme Mathieu-Mohin, M. Plasman, Mme Spaak-Danis et M. Sweert.

— La commission de l'Enseignement :

Partie I — Enseignement.

— La commission des Beaux-Arts :

Partie III — Autres dépenses culturelles — Sections 34 et 35;

Titre IV — Section particulière — Section I — Section II — Article 70.06.

— La commission de la Jeunesse et de l'Éducation permanente :

Partie II — Éducation permanente — Section 32.

— La commission des Sports :

Partie II — Éducation permanente — Section 33.

— La commission de la Coopération internationale :

Partie III — Autres dépenses culturelles — Section 36 — Titre IV — Section particulière — Section II — Article 70.07.

— La commission de la R.T.B. :

Partie III — Autres dépenses culturelles — Section 37.

La commission accepte à l'unanimité la répartition proposée par le président des articles budgétaires entre les différentes commissions.

Le ministre de la Culture française annonce que l'administration se tient à la disposition des commissaires pour donner des explications sur l'utilisation des crédits déjà engagés pour 1977 et que pour sa part, il n'a pas de commentaires à faire sur l'utilisation des crédits dont il n'a pas lui-même proposé l'affectation.

Un membre intervient pour connaître, sur l'ensemble du budget, la part des investissements en matière culturelle qui sont déjà réalisés à cette date, sur le total des investissements à pouvoir opérer cette année.

Le ministre de la Culture répond qu'en quatre mois d'activités et malgré les problèmes d'installation de son cabinet, il a déjà engagé à destination d'investissements une part beaucoup plus importante que la part engagée pendant une période plus longue par son prédécesseur.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est close et le président passe à l'examen des articles budgétaires — Partie IV — Crédits provisionnels, restant en commission de la Politique générale.

L'ensemble de ces articles est adopté à l'unanimité sans observation.

## B. REPRISE DE LA DISCUSSION EN COMMISSION DE LA POLITIQUE GÉNÉRALE ET VOTES

En possession des avis émis par les diverses commissions compétentes, la commission a repris ses travaux et a examiné successivement les 7 sections du secteur Culture française :

- a) Section 31. — Enseignement artistique;
- b) Section 32. — Jeunesse et Loisirs;
- c) Section 33. — Education physique, sports, vie en plein air et infrastructure culturelle et sportive;
- d) Sections 34 et 35. — Arts et Lettres;
- e) Section 36. — Relations culturelles internationales;
- f) Section 37. — Organismes d'intérêt public.

Pour chaque section elle a entendu le rapporteur de la commission compétente ou à défaut le président de la commission de la Politique générale, avant d'entamer la discussion générale. Cette dernière s'est clôturée dans chaque cas par un vote sur l'ensemble des articles budgétaires repris dans la section.

### EXAMEN DES SECTIONS BUDGETAIRES ET VOTES

#### a) Examen de la section 31. — Enseignement artistique. — Vote

##### 1. *Avis de la commission de l'Enseignement*

Mme Mathieu-Mohin, rapporteur, donne lecture d'une synthèse de l'avis émis par la commission de l'Enseignement sur cette partie du budget. (Cf. avis de la commission de l'Enseignement, annexe 1).

##### 2. *Discussion générale*

Cet avis n'a donné lieu à aucune observation de la part des membres de la commission.

##### 3. *Votes sur les articles et l'ensemble de la section 31*

Les articles et l'ensemble de la section 31 du secteur Culture française du budget sont adoptés à l'unanimité.

#### b) Examen de la section 32. — Jeunesse et Loisirs. — Vote

##### 1. *Avis de la commission de la Jeunesse et de l'Education permanente*

M. Wathel rapporteur de la commission de la Jeunesse et de l'Education permanente s'étant fait excuser, le président de la commission de la Politique générale donne lecture de l'avis de la commission de la Jeunesse. (Cf. avis de la commission de la Jeunesse et de l'Education permanente, annexe 3).

##### 2. *Discussion générale*

Cet avis n'a donné lieu à aucune observation de la part des membres de la commission.

##### 3. *Votes sur les articles et l'ensemble de la section 32*

Les articles et l'ensemble de la section 32 du secteur Culture française du budget sont adoptés à l'unanimité.

#### c) Examen de la section 33. — Education physique, sports, vie en plein air et infrastructure culturelle et sportive. — Vote

##### 1. *Avis de la commission des Sports*

M. Lecoq, rapporteur de la commission des Sports, donne lecture d'une synthèse de l'avis émis par ladite commission sur cette partie du budget. (Cf. avis de la commission des Sports, annexe 4).

##### 2. *Discussion générale*

Cet avis n'a donné lieu à aucune observation de la part des membres de la commission.

##### 3. *Votes sur les articles et l'ensemble de la section 33*

Les articles et l'ensemble de la section 33 du secteur Culture française du budget sont adoptés à l'unanimité.

#### d) Examen des sections 34 et 35. — Arts et Lettres. — Vote

##### 1. *Avis de la commission des Beaux-Arts*

M. R. Gillet, rapporteur de la commission des Beaux-Arts, donne lecture d'une synthèse de l'avis émis par la commission des Beaux-Arts sur cette partie du budget. (Cf. avis de la commission des Beaux-Arts, annexe 2).

##### 2. *Discussion générale*

Un amendement est déposé à la Partie III — Section 34 — Arts et Lettres — Article 52.03.

Cet amendement a pour objet de réduire le crédit prévu par l'article 52.03 de dix millions (région wallonne : 34 millions au lieu de 44 millions).

Cette réduction est compensée par l'introduction d'un article supplémentaire 52.04 libellé comme suit :

« Restauration des monuments et édifices privés classés et restauration d'ensembles architecturaux urbains et ruraux anciens privés, travaux de sauvegarde : crédits dissociés : 10 millions. »

L'auteur de l'amendement le justifie en précisant que l'introduction de cet amendement permettrait au ministre, dans le cadre d'une réglementation à fixer et en concertation avec la Commission royale des monuments et des sites, de faire procéder d'urgence aux travaux nécessaires à la sauvegarde de notre patrimoine.

Le représentant du ministre de la Culture française déclare que l'amendement agréé le ministre en lui permettant de faire entamer une série de travaux sur l'année budgétaire 1977.

Le rapporteur de la commission des Beaux-Arts, ainsi que son président, approuvent cet amendement.

L'amendement est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

3. *Votes sur les articles et l'ensemble des sections 34 et 35*

Les articles et l'ensemble de la section 34 ainsi amendés sont adoptés à l'unanimité.

Les articles et l'ensemble de la section 35 sont adoptés à l'unanimité.

e) **Examen de la section 36. — Relations culturelles internationales. — Vote**

1. *Avis de la commission de la Coopération internationale*

M. Bertrand, rapporteur de la commission de la Coopération internationale, donne lecture d'une synthèse de l'avis émis par cette commission sur cette partie du budget. (Cf. avis de la commission de la Coopération internationale, annexe 5).

2. *Discussion générale*

Cet avis n'a donné lieu à aucune observation de la part des membres de la commission.

3. *Votes sur les articles et l'ensemble de la section 36*

Les articles et l'ensemble de la section 36 sont adoptés à l'unanimité.

f) **Examen de la section 37. — Organismes d'intérêt public. — Vote**

1. *Avis de la commission de la Radio-télévision*

M. André, rapporteur de la commission de la Radio-télévision s'étant fait excuser, le président de la commission de la Politique générale, donne lecture de l'avis de la commission de la Radio-télévision. (Cf. avis de la commission de la Radio-télévision, annexe 6).

2. *Discussion générale*

Cet avis n'a donné lieu à aucune observation de la part des membres de la commission.

3. *Votes sur les articles et l'ensemble de la section 37*

Les articles et l'ensemble de la section 37 sont adoptés à l'unanimité.

VOTE SUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR

Le président met ensuite l'ensemble du secteur aux voix; tel qu'amendé, celui-ci est adopté à l'unanimité.

La commission fait confiance au président et au rapporteur pour la rédaction du présent rapport.

*Le Rapporteur,*  
A. DUCOBU.

*Le Président,*  
J.-P. GRAFE.



## A V I S

de la commission des Beaux-Arts  
présenté à la commission de la Politique générale  
par M. R. Gillet

---

La commission des Beaux-Arts a consacré sa séance du 9 novembre 1977 à l'examen du budget des affaires culturelles de la communauté culturelle française de l'année budgétaire 1977 — Secteur Culture française (Partie III — Autres dépenses culturelles — Sections 34 et 35 — Titre IV — Section particulière — Section I et Section II — Article 70.06 <sup>(1)</sup>).

## Discussion générale

Les commissaires s'accordent sur le fait qu'étant donné que les 11 douzièmes du budget sont déjà dépensés, la discussion ne peut qu'être brève.

Les chapitres I et II de la section 34 — Arts et Lettres — ne soulèvent aucune discussion.

L'article 72.02 du chapitre VII concernant la « Restauration d'édifices classés ou d'ensembles architecturaux propriété de l'Etat » fait par contre l'objet d'une remarque.

Un membre estime, en effet, que cet article pourrait être complété et prévoir des subsides

alloués à la restauration d'édifices et d'ensembles architecturaux relevant de la propriété privée. Un amendement à cet article budgétaire est déposé dans ce sens.

L'assentiment est que l'on peut dès l'abord réfléchir à étendre ces subventions mais que des modifications ne peuvent apparaître qu'au budget de 1978.

Moyennant cette remarque, les articles de tous les chapitres de la section 34 sont adoptés à l'unanimité.

Il en est de même de la section 35.

La section I de titre IV (Section particulière) est adoptée.

L'article 70.06-A, du chapitre I de la section II (Titre IV — Section particulière), fait l'objet de la remarque d'un membre qui se pose la question de savoir pourquoi la somme prévue pour les fonds destinés au château de Marie-mont a été reportée au présent budget.

L'administrateur général à la Culture française fournit l'explication suivante : ce report élevé s'explique par le fait qu'il est judicieux d'accumuler des réserves en vue d'acquiescer des œuvres importantes lorsque l'occasion s'en présente.

Passant au vote sur l'ensemble des articles, la commission les adopte par 11 voix pour et une abstention.

La commission décide de faire confiance au président et au rapporteur pour la rédaction du présent avis.

*Le Rapporteur,*  
R. GILLET.

*Le Président,*  
F. HUBIN.

---

<sup>(1)</sup> Ont participé aux travaux de la commission : MM. Hubin (président), Basecq, Beauthier, Dejardin, Flagothier, Mme Goor, MM. Guillaume F., Hanin, Lagneau, Mainil, Mme Spaak-Danis et M. Gillet R. (rapporteur).

Ont assisté à la séance :

Le président du Conseil culturel, un représentant du ministre de la Culture française, l'administrateur général à la Culture française et un représentant du secrétaire d'Etat à la Culture française.

## AVIS

de la commission de la Jeunesse et de l'Education permanente  
présenté à la commission de la Politique générale  
par M. Wathelet

La commission de la Jeunesse et de l'Education permanente a consacré sa séance du 3 novembre 1977 à l'examen du budget des affaires culturelles de la communauté culturelle française pour l'année budgétaire 1977 — Secteurs Culture française, Classes moyennes, Communications, Santé publique et Famille et Agriculture (Partie II — Education permanente) (1).

## Discussion générale

Les articles du secteur Culture française concernant l'Education permanente doivent être tout d'abord examinés.

Une même remarque est soulevée par plusieurs membres, à savoir que la plus grande partie de ces budgets est déjà dépensée.

La commission décide dès lors qu'il convient d'adopter rapidement les articles.

Le représentant du ministre de la Culture française, donne néanmoins quelques éclaircissements et soulève le problème de la formation des cadres en matière d'éducation permanente. En ce qui concerne le problème du fonctionnement des centres de formation d'éducation permanente (les centres décentralisés de la direction générale, gérés par du personnel du cadre sont le dépôt de matériel de Naninne, les centres de formation des cadres de la Marlagne, de Séroule et de Rossignol, les centres de la lecture publique de Thuin, Libramont, Gembloux et Hannut), dix millions qui devraient être inscrits aux services généraux du ministère de l'Education et de la Culture risquent d'être imputés sur l'enveloppe cultu-

relle au détriment des activités culturelles. Or, le personnel de ces centres est inscrit au cadre de l'Administration centrale.

Des commissaires expriment leur inquiétude devant cette situation, ainsi que leur plus vif souhait que les crédits de fonctionnement, comme les dépenses nécessitées par les centres de formation d'éducation permanente ne soient en aucun cas prélevés sur les différents articles budgétaires relatifs à la formation permanente.

Le président requiert ensuite l'avis de la commission pour voter les articles de ce secteur.

Le secteur *Culture française* — Partie II — Education permanente est adopté à l'unanimité.

Passant au secteur *Classes moyennes*, un membre soulève le problème des indemnités de promotion sociale. Il pose la question de savoir pourquoi les crédits destinés à l'octroi de l'indemnité de promotion sociale, en vertu de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1963, sont inscrits au budget des secteurs Classes moyennes et Agriculture alors que n'est pas envoyé devant le Conseil culturel le secteur budgétaire *Emploi et Travail* reprenant les articles budgétaires correspondants en matière d'indemnité de promotion sociale.

La commission demande que cette interrogation soit reprise dans le rapport.

Le secteur Classes moyennes est adopté à l'unanimité.

Les articles des autres secteurs ne font l'objet d'aucune remarque.

Les secteurs Communications, Santé publique et Famille, et Agriculture sont adoptés à l'unanimité.

Les articles et l'ensemble des crédits d'éducation permanente des différents secteurs sont adoptés à l'unanimité.

La commission déclare faire confiance au président et au rapporteur pour la rédaction du présent avis.

Le Rapporteur,  
M. WATHELET.

Le Président,  
M. PLASMAN.

(1) Ont participé aux travaux de la commission : MM. Plasman (président), Bernard, Féaux, Fiévez, Flagothier, Mme Gillet, MM. Goossens, Helguers, Kubla, Paulus, Mmes Pétry et Ryckmans-Corin, MM. Sondag et Wathelet (rapporteur).

Ont assisté à la séance :

Un membre du Cabinet du ministre de la Culture française, un représentant du ministre de la Santé publique et de la Famille, un directeur général représentant le ministre de la Culture française, un directeur d'administration à la Culture française et un représentant du secrétaire d'Etat à la Culture française.

## AVIS

de la commission des Sports  
présenté à la commission de la Politique générale  
par M. Lecoq

---

La commission des Sports a examiné, le 27 octobre 1977, le budget des affaires culturelles de la communauté culturelle française de l'année budgétaire 1977, secteur Culture française, section 33 : Education physique, sports, vie en plein air et infrastructure culturelle et sportive <sup>(1)</sup>.

## Exposé du représentant de l'A.D.E.P.S.

Le représentant de l'A.D.E.P.S. souligne que la structure du budget de 1977 est relativement identique à celle du budget de l'année précédente. Si l'on y inclut les ressources propres du Fonds national des Sports, ressources qui proviennent essentiellement des recettes des pronostics et des paris sur les courses de chevaux, le total des dépenses courantes pour 1977 s'élève, compte non tenu des ajustements, à 295 000 000 de francs.

## Discussion générale

Un membre demande si les crédits qui doivent servir à la construction du centre sportif de Bütgenbach sont déjà inscrits au budget du Conseil de la communauté culturelle allemande.

Le représentant de l'A.D.E.P.S. répond que ces crédits sont inscrits aux dépenses de capital du budget de la Culture française.

Le représentant du ministre précise qu'il s'agit de travaux actuellement en cours, qui sont couverts par des reports des budgets des années antérieures.

A ce sujet, le président signale à la commission qu'il a reçu une copie du rapport de la Cour des comptes sur les budgets par sec-

teur des affaires culturelles pour l'année budgétaire 1977, rapport qui contient notamment des remarques sur cette question (voir annexe 1).

## Discussion des articles

1. *Dépenses courantes* (titre I)

## Article 33.68

Un commissaire demande sur quelles bases a été faite la répartition entre les fédérations nationales et les fédérations régionales francophones.

Le représentant de l'A.D.E.P.S. rappelle que les subventions visées à l'article 33.68 sont octroyées sur base de l'arrêté royal du 5 février 1971, qui est toujours d'application, puisqu'un décret adopté récemment par le *Cultuurraad*, qui l'abroge, n'entre en vigueur qu'au 1<sup>er</sup> janvier 1978. S'il est question de fédérations régionales dans l'intitulé de l'article, c'est qu'il existe bien dans les faits des fédérations régionales, mais que la réglementation en ce qui les concerne n'est pas adaptée aux réalités.

L'intervenant demande que tous les membres de la commission puissent avoir connaissance du texte de l'arrêté royal de 1971 (voir annexe 2). Il demande également si les subsides aux associations sportives de la région de langue allemande sont repris à cet article.

Il lui est répondu négativement. En effet, les associations sportives en région de langue allemande ne sont pas organisées sur base de fédérations régionales.

Un autre membre demande à connaître les différents montants réservés à la région de langue allemande qui sont encore inscrits au budget de la Culture française.

Le représentant de l'A.D.E.P.S. fait observer qu'il n'est pas toujours possible de connaître ces montants, notamment parce que ce sont les fédérations qui reçoivent les subsides et les répartissent en leur sein. Il est possible de con-

---

(<sup>1</sup>) Ont participé aux travaux de la commission : MM. Lambiotte (président), Barbeaux, Denison, Evers, Fallon, Guillaume F., Lacroix R., Marchal, Meunier, Paque, Payfa, Van de Put et Lecoq (rapporteur).

Ont assisté à la séance :

Un représentant du ministre de la Culture française et un représentant de l'A.D.E.P.S.

naître cette répartition au niveau des clubs qui, eux, sont payés à charge du Fonds national des Sports.

#### Article 41.01

En ce qui concerne ce chapitre, le président demande que la commission puisse avoir connaissance de la répartition des montants inscrits au Fonds national des Sports (voir annexe 3).

#### 2. Dépenses de capital (titre II)

#### Article 63.01

Un membre revient sur le problème du centre sportif de Bütgenbach; il insiste à nouveau pour connaître, dans le budget, ce qui est prévu pour la région de langue allemande, afin que ces crédits puissent être transférés en 1978 au budget du Conseil de la communauté culturelle allemande (voir annexe 4).

Le représentant de l'A.D.E.P.S. répète que certains articles sont extrêmement difficiles à ventiler; c'est notamment le cas des frais proprement institutionnels, dont les dépenses de fonctionnement de l'A.D.E.P.S.

Un autre membre intervient également sur cet article. Il demande si les besoins de Bruxelles-Capitale sont couverts par le crédit affecté.

Le représentant de l'A.D.E.P.S. fait remarquer qu'il faut appliquer l'arrêté royal qui règle l'octroi de ces subventions de commun accord avec le département de la Culture néerlandaise. Or, en pratique, un accord n'a jamais pu être obtenu et aucune somme n'a donc été dépensée. Les ministres actuels vont essayer de remédier à cette situation.

Un commissaire aimerait obtenir une liste des demandes non satisfaites du fait de la non-application de cet article budgétaire à Bruxelles-Capitale (voir annexe 5).

#### Article 83.01

Plusieurs membres demandent quels centres culturels et sportifs sont visés par l'article 83.01.

Le représentant de l'A.D.E.P.S. explique qu'il s'agit de dépenses faites pour le centre sportif des Arcs, mais qu'elles ne représentent qu'une partie infime du crédit sollicité (dépenses d'aménagement); les dépenses les plus importantes ont été faites lors des exercices antérieurs. Le reste du crédit sollicité à l'article 83.01 concerne la maison de Paris, qui est un centre proprement culturel.

Un commissaire regrette que cette maison, qui n'a rien à voir avec les sports, soit gérée à charge du budget sportif.

Il lui est précisé que les dépenses d'infrastructure ne portent pas exclusivement sur des installations sportives.

Un autre membre souhaite que la commission soit informée sur la participation belge au centre sportif des Arcs.

L'aménagement du centre des Arcs, explique le représentant de l'A.D.E.P.S., a été faite de concert avec le département des sports français, l'U.C.P.A.; en échange, la Belgique peut user d'une aile du centre sportif, c'est-à-dire d'un quart de l'infrastructure totale.

L'A.D.E.P.S. intervient dans la gestion du centre, et veille à ce que la partie réservée à la Belgique soit occupée de façon permanente. Si des places manquent, la Belgique peut également occuper des places, par priorité, dans les ailes françaises. Un représentant belge reste sur place pour accueillir les stagiaires et pour organiser les stages.

Le centre reçoit la visite de nombreux stagiaires belges lors des vacances d'été et des sports d'hiver. Les chiffres d'occupation seront communiqués à la commission (voir annexe 6).

Plusieurs membres ayant encore demandé des précisions sur le centre des Arcs, le représentant de l'A.D.E.P.S. ajoute qu'il est situé à la frontière du Dauphiné et de la Savoie, près de Bourg Saint-Maurice. Aux Arcs sont pratiqués différents sports de montagne, l'alpinisme, la découverte de la montagne (dans une réserve naturelle, près du centre). La plupart des monuments sont français, mais il peut y avoir également des monuments belges pour certaines activités spécifiques.

Une page est réservée aux activités du centre des Arcs dans toutes les publications de l'A.D.E.P.S. Cette expérience date de deux ou trois ans seulement mais paraît donner des résultats satisfaisants.

#### Votes

Les articles de la section 33, titre I et titre II, ainsi que l'ensemble de la section sont successivement mis aux voix et adoptés par 10 voix pour et 1 abstention.

Le membre qui s'est abstenu déclare attendre des précisions quant au centre sportif de Bütgenbach.

La commission a déclaré faire confiance à son président et au rapporteur pour la rédaction du présent rapport.

*Le Rapporteur,*

E. LECOQ,

*Le Président,*

F. LAMBIOTTE.

EXAMEN DES PROJETS DE DECRET CONTENANT LES BUDGETS, PAR  
 SECTEUR, DES AFFAIRES CULTURELLES DE LA COMMUNAUTE  
 CULTURELLE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1977

---

1. Pour 1977, aucune matière importante nouvelle n'a été transférée aux secteurs culturels, de sorte que les dépenses entrant en ligne de compte pour les crédits culturalisés sont restées les mêmes qu'en 1976.

2. Le gouvernement dépose les budgets des affaires culturelles en mentionnant des crédits à affecter dont les montants sont inférieurs aux dotations prévues dans la loi du 21 janvier 1977.

L'explication de cette différence doit être recherchée dans la délibération du Conseil des ministres n° 2523 du 14 avril 1977, prise en application de l'article 24 de la loi du 28 juin 1963 sur la comptabilité et relative au budget des activités de la communauté culturelle allemande pour l'année budgétaire 1977.

Pour tenir compte de la procédure budgétaire prévue par l'arrêté royal du 3 août 1976, portant exécution de l'article 69, quatrième alinéa, de la loi du 10 juillet 1973 relative au Conseil de la communauté culturelle allemande, les dépenses destinées à la région linguistique allemande, qui jusqu'à présent étaient inscrites aux budgets culturels néerlandais et français,

devraient être transférées aux secteurs de crédit appropriés du budget culturel allemand.

Il s'agit en l'occurrence de crédits destinés à l'enseignement et à la formation permanente qui — selon les clés utilisées jusqu'à ce jour, en l'absence d'exécution organique de l'article 59bis, § 6, de la Constitution — sont d'une part déterminés par les besoins à satisfaire dans le cadre des dispositions légales et réglementaires (enseignement) et d'autre part répartis en fonction du total général des dépenses en matière d'enseignement (formation permanente).

Il importe dès lors que le transfert des crédits soit justifié statistiquement. Ce type d'information fait défaut jusqu'à présent. En outre, les réductions de crédit envisagées dans les budgets culturels néerlandais et français doivent donner lieu — compte tenu de leur motivation — à des transferts d'imputations à charge du budget culturel allemand; si tel n'est pas le cas, cela risque de provoquer des dépassements de crédits dans les budgets culturels néerlandais et français mais, jusqu'à présent, la Cour n'a reçu aucune demande d'autorisation de la part des diverses administrations.

## ADDENDUM II

### ARRETE ROYAL FIXANT LES CONDITIONS DE RECONNAISSANCE DES FEDERATIONS NATIONALES QUI ONT POUR BUT D'ENCOURAGER L'EDUCATION PHYSIQUE, LA PRATIQUE DES SPORTS ET DE LA VIE EN PLEIN AIR AINSI QUE LES CRITERES DE L'OCTROI DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A CES FEDERATIONS

BAUDOUIN,  
Roi des Belges,

*A tous, présents et à venir, SALUT.*

Vu la loi du 26 juin 1963, relative à l'encouragement de l'éducation physique, de la pratique des sports et de la vie en plein air ainsi qu'au contrôle des entreprises qui organisent des concours de paris sur les résultats d'épreuves sportives;

Vu l'arrêté royal du 5 octobre 1961 portant organisation du contrôle administratif et budgétaire;

Vu l'arrêté royal n° 5 du 18 avril 1967 relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi des subventions;

Vu l'accord de Notre Vice-Premier Ministre et Ministre du Budget, donné le 19 janvier 1971;

Vu la loi du 23 décembre 1946, portant création d'un Conseil d'Etat, notamment l'article 2, alinéa 2;

Vu l'urgence;

Sur la proposition de Notre Ministre de la Culture française et de Notre Ministre de la Culture néerlandaise.

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

#### CHAPITRE I

##### De la reconnaissance

###### ARTICLE 1<sup>er</sup>

Les ministres qui ont l'Education physique, les sports et la vie en plein air dans leurs attributions, ci-après dénommés « Les ministres » reconnaissent les fédérations nationales qui en font la demande et répondent aux conditions fixées à l'article 2.

Ils les classent dans une des catégories reprises à l'article 3.

###### ART. 2

Pour être reconnues, les fédérations nationales doivent répondre aux conditions fixées ci-après :

1. Ne poursuivre aucun but lucratif;
2. Faire approuver par les ministres leurs statuts et éventuellement leurs règlements d'ordre intérieur;
3. Admettre l'inspection des fonctionnaires désignés par les ministres;
4. Exiger des clubs affiliés, l'obligation d'imposer à leurs membres pratiquants le paiement d'une cotisation;
5. Pour celles classées en catégorie I, exiger des clubs affiliés l'obligation de la production d'un certificat médical au moment de toute nouvelle affiliation et l'engagement de soumettre leurs membres pratiquant la compétition à une surveillance médicale régulière;
6. Compter au moins cinq cents membres pratiquants; avoir une activité suffisante et régulière dans quatre provinces minimum dont deux situées dans la région linguistique francophone et deux dans la région linguistique néerlandophone;
7. Pour autant que les clubs affiliés ne l'ont pas souscrit, couvrir par une assurance la responsabilité civile de leurs membres pratiquants et les assurer contre les accidents qui peuvent se produire lors de toutes les activités relevant de leur programme d'action.

Le Comité olympique belge est dispensé de répondre aux conditions reprises sous les numéros 2° et 7° inclus.

###### ART. 3

Les fédérations nationales sont classées dans l'une des catégories suivantes :

*Catégorie 1* : Celles qui gèrent une ou plusieurs disciplines exigeant des efforts physiques importants;

*Catégorie II* : Celles qui gèrent une ou plusieurs disciplines n'exigeant pas des efforts physiques importants.

#### ART. 4

La demande de reconnaissance est établie sur un formulaire fourni par les administrations de l'Education physique, des sports et de la vie en plein air.

Elle est accompagnée des documents prévus au 2<sup>o</sup> de l'article 2 ainsi que d'une liste à jour des membres du comité directeur.

### CHAPITRE II

#### De l'octroi des subventions

#### ART. 5

Dans la limite des crédits budgétaires inscrits au Fonds national des sports les fédérations nationales reconnues peuvent bénéficier de subventions annuelles de fonctionnement.

#### ART. 6

La demande de subvention est établie sur un formulaire fourni par les administrations de l'Education physique, des sports et de la vie en plein air. Elle doit être introduite avant le 1<sup>er</sup> février de l'année de référence et être accompagnée des documents suivants :

1. Le rapport des activités de l'année civile précédente;
2. Les comptes de l'année civile précédente;
3. Le budget de l'année civile de référence;
4. Le programme des activités de l'année civile de référence;
5. La liste des clubs affiliés avec pour chacun d'eux le nombre de membres pratiquants affiliés au 31 décembre de l'année précédente;
6. Une liste à jour des membres du comité directeur.

Au point 5, il y a lieu, pour le Comité olympique belge de fournir la liste des fédérations affiliées au 31 décembre de l'année précédente.

#### ART. 7

Le subside de fonctionnement alloué aux fédérations nationales en application des dispositions du présent arrêté est liquidé au cours du premier semestre de l'année de référence.

#### ART. 8

Le Roi peut définitivement ou temporairement retirer les avantages accordés par le fonds aux personnes qui ont été condamnées en vertu de l'arrêté royal du 31 mai 1933 concernant les déclarations à faire en matière de subventions, indemnités, allocations de toutes natures, qui sont en tout ou en partie, à charge de l'Etat.

### CHAPITRE III

#### Dispositions finales

#### ART. 9

L'arrêté royal du 14 avril 1958 fixant les critères de l'octroi des subsides pour les activités des associations et groupements qui ont pour but d'encourager l'éducation physique et la pratique des sports, est abrogé.

#### ART. 10

Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1971.

#### ART. 11

Notre ministre de la Culture française et Notre ministre de la Culture néerlandaise sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 5 février 1971.

Par le Roi :

*Le Ministre de la Culture française,*

A. PARISIS.

*Le Ministre de la Culture néerlandaise,*

F. VAN MECHELEN.

ADDENDUM III

FONDS NATIONAL DES SPORTS

Secteur francophone

Exercice 1977

Prévisions des recettes

Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 1977 . . . . .	F	30 000 000
Article 1 <sup>er</sup> :		
1.1 — Recettes pronostics . . . . .		44 000 000
1.2 — Recettes courses de chevaux . . . . .		91 000 000
Article 2 — Autres recettes :		
2.1 — Inscriptions centres sportifs . . . . .		67 000 000
2.2 — Inscriptions cycles d'initiation . . . . .		7 000 000
2.3 — Inscriptions cours de moniteurs . . . . .		700 000
2.4 — Abonnements revue et vente d'édition . . . . .		300 000
2.5 — Remboursement subvention matériel . . . . .		5 500 000
2.6 — Remboursement réparation matériel . . . . .		400 000
2.7 — Sport pour tous . . . . .		100 000
2.8 — Divers . . . . .		1 325 000
Article 3 — Recettes d'origine budgétaire :		
3.1 — Subvention du budget ordinaire du ministère de la Culture française . . . . .		4 400 000
3.2 — Transfert du budget de l'Education nationale . . . . .		—
	Total . . . . .	F 251 725 000

Prévisions des dépenses

Article 6 — Subsidés de propagande et camps privés . . . . .	F	15 000 000
Article 7 — Subsidés aux cercles sportives et comités provinciaux . . . . .		30 000 000
Article 8 — Subsidés matériel sportif . . . . .		21 500 000
Article 9 — Participation aux Jeux olympiques . . . . .		—
Article 10/1 — Subsidés aux élites . . . . .		8 000 000
Article 10/2 — Opération « Sport études » . . . . .		1 500 000
Article 11/1 — Directions provinciales . . . . .		14 000 000
Article 11/2 — Cours de moniteurs . . . . .		7 000 000
Article 11/3 — Vacances sportives hors centres . . . . .		200 000
Article 11/5 — Championnats scolaires . . . . .		1 000 000
Article 11/6 — Handicapés . . . . .		—
Article 11/7 — Opération 6/12 . . . . .		14 500 000
Article 11/80 — Personnel contractuel . . . . .		14 000 000
Article 11/81 — Conseillers techniques . . . . .		925 000
Article 11/9 — Congrès - réceptions . . . . .		100 000
Article 11/10 — Assurances . . . . .		300 000
Article 11/11 — Apprentis - jeunes travailleurs . . . . .		—
Article 12 — Réparation matériel prêt . . . . .		200 000
Article 14 — Centres sportifs . . . . .		120 000 000
Article 15 — Divers . . . . .		500 000
Article 16 — Sport pour tous . . . . .		3 000 000
	Total . . . . .	F 251 725 000

DOSSIERS D'INFRASTRUCTURES SPORTIVES  
POUR LA REGION DE LA LANGUE ALLEMANDE

## Exercice 1977

A. Il y a lieu de rappeler que les constructions dans la région de langue allemande imputables aux articles 63.01 et 72.01 sont, depuis l'exercice 1977, à charge de la dotation culturelle allemande.

Toutefois, l'achèvement du centre nautique A.D.E.P.S. à Bütgenbach dont les travaux ont débuté en 1972 est toujours à charge de l'article 72.01. Une somme de ± 19 000 000 de francs a été engagée en 1977 pour ces parachèvements.

B. *Article 52.21.* — Petites infrastructures sportives :

## 1. Engagés :

Saint-Vith (Rapid Oudler) : 41 000 francs;

Raeren (tennis club) : 495 000 francs.

## 2. A la signature du ministre (dans la limite des crédits disponibles) :

Raeren (Reitervieren Sankt-Martin) :  
477 000 francs;

Heppenbach (Sankt-Ägiduis) : 646 000 francs;

Eynaten (Rot-Weiss football club) :  
595 000 francs;

Eupen (stand de tir Sankt-Joseph) :  
570 000 francs.

## 3. A l'instruction :

Saint-Vith (Saint-Sebastians tir);

Saint-Vith (Cercle de chasse et de tir);

Weywertz (Football club).

DOSSIERS D'INFRASTRUCTURES SPORTIVES  
POUR L'AGGLOMERATION BRUXELLOISE

---

Article 63.01.02

1. *Engagements :*

En 1974 : néant;

En 1975 : néant;

En 1976 : 15 millions Etterbeek - complexe sportif;

En 1977 : + 12 millions Evere - piscine (pour autant que le dossier « adjudication » soit approuvé par la Culture néerlandaise).

2. *Dossiers bilingues approuvés par le ministre de la Culture française mais non par le ministre de la Culture néerlandaise :*

Bruxelles (Heysel) - couverture tribunes : ± 8 millions (demande de principe);

Schaerbeek (Wahis) - complexe sportif : ± 14 millions (demande de principe);

Bruxelles (av. Charlotte) - hall : ± 5,5 millions (demande de principe).

3. *Dossier bilingue approuvé par le ministre de la Culture française et le ministre de la Culture néerlandaise :*

Anderlecht (Pede) - complexe sportif : + 30 millions (promesse de principe).

4. *Dossiers bilingues instruits par l'administration mais n'ayant pas encore fait l'objet d'une décision ministérielle :*

Anderlecht - piscine : + 15 millions (demande de principe);

Evere - tennis : + 1 million (demande de principe);

Koekelberg - plaine de jeux : + 1 million (demande de principe);

Saint-Gilles - complexe sportif : ± 100 millions (demande de principe);

Woluwe-Saint-Lambert (+ U.C.L.) - hall : + 24 millions (demande de principe).

Article 72.01

Aucun engagement n'est prévu.

N.B. : Les chiffres donnés représentent le montant de la subvention.

DOSSIERS D'INFRASTRUCTURES CULTURELLES  
POUR L'AGGLOMERATION BRUXELLOISE

---

Article 63.01.02

1. *Engagements* :

En 1974 : Ixelles - foyer culturel : 0,5 million;

Jette - bibliothèque : 0,1 million.

En 1975 : Woluwe-Saint-Pierre - foyer culturel : 54,5 millions;

En 1976 : Uccle - bibliothèque : 15,6 millions;

Saint-Josse - bibliothèque : 0,6 million;

En 1977 : Bruxelles - bibliothèque : ± 20 millions.

2. *Dossiers francophones approuvés par le ministre de la Culture française* :

Schaerbeek : aménagement halls (commission culturelle) : + 20 millions (avant-projet);

Woluwe-Saint-Lambert : foyer culturel : ± 80 millions (promesse de principe).

3. *Dossiers francophones instruits par l'administration et soumis à la décision ministérielle* :

Boitsfort (maison haute) : foyer culturel : + 5 millions (demande de principe);

Watermael (Select) : achat bâtiment : ± 3 millions (demande de principe);

Schaerbeek (Helmet) : bibliothèque : ± 15 millions (demande de principe).

4. *Dossier à l'instruction à l'administration* :

Watermael (Select) : aménagement : ± 20 millions (avant-projet).

Article 72.01

25 millions ont été engagés en 1976 à l'achat de la Maison de la Presse.

N.B. : Les chiffres donnés représentent le montant de la subvention, sauf pour l'article 72.01 (dépenses directes).

## ADDENDUM VI

### CENTRE SPORTIF DES ARCS — BILAN

Période	Nombre de journées d'ouverture	Maximum stagiaires	Nombre de stagiaires	Nombre de journées stagiaires	% journées d'ouverture Journées stagiaires	Recettes hors déplacements	Dépenses hors déplacements (2)
1. Hiver 1975-1976	147	110	1 118	13 221	81,76 %	6 076 948	5 877 586
2. Eté 1976	84	80	264	3 674	54,67 %	2 068 545	2 037 990
3. Hiver 1976-1977	140	110	1 311	13 135	85,29 %	7 048 960	5 130 124
4. Eté 1977	84	80	249	2 860	42,55 %	1 611 630	1 584 440
							(1)
Totaux	455		2 942	32 890	73 07 %	16 806 083	14 630 140

(1) Estimation.

(2) Il faudrait ajouter aux sommes indiquées la rémunération du chef d'activités de première classe, responsable de la Maison belge, seul agent de l'A.D.E.P.S. sur place.

Coût : L'U.C.P.A. assure la gestion, les frais de fonctionnement sont payés à l'U.C.P.A. grâce à la contribution des participants.

### « LES ARCS »

ETE 1976 : du 23 juin 1976 au 11 septembre 1976

#### I. Les installations et l'équipement

##### 1. Les installations

###### Aménagements

Quelques aménagements ont été réalisés au cours de cet été 1976.

Aménagement de la Salle « Tisanerie ».

Salle située au 1<sup>er</sup> niveau de la Maison de l'A.D.E.P.S. (Le Dome).

— Construction de caissons en bois recouverts de moquette (meubles amovibles et de formes diverses).

— Pose d'une toile de jute sur deux pans de mur de cette salle.

— Peinture.

— Pose de tringles en bois pour tentures.

##### 2. L'équipement

Néant (voir rapports précédents).

#### II. Les activités

##### 1. Les cycles d'initiation et de perfectionnement en externat

a) Programmés par l'A.D.E.P.S. : néant.

b) Programmés par des groupements extérieurs : néant.

c) Cycles spéciaux : néant.

##### 2. Les vacances sportives organisées par l'A.D.E.P.S.

###### a) En internat

Nombre de stages : 51.

Nombre de participants : 264.

Nombre de journées stagiaires : 3 370.

Nombre de moniteurs chargés de mission : 8 (dont 3 A.D.E.P.S. pour le canoë-kayak).

Nombre de journées moniteurs : 324.

Sports concernés : randonnée, escalade, canoë-kayak, découverte de la montagne, une formule séjour.

###### b) En externat

Néant.

##### 3. Stages sportifs en internat

Stages organisés à la demande d'écoles (séjour scolaire).

Nombre de stages : 2.

Nombre de participants : 69.

Nombre de journées stagiaires : 304.

Nombre de moniteurs chargés de mission : 0, séjour.

Nombre de journées moniteurs : 0, séjour.

Sports concernés : séjour scolaire.

Ecoles bénéficiaires :  
 — Athénée Adolphe Max;  
 — Lycée royal Braine-l'Alleud.

4. *Organisations de compétitions*  
 Néant.

5. *Formation des cadres*  
 Néant.

6. *Classes de tiers-temps pédagogique et sportif*  
 Néant.

Total 3 674 journées stagiaires contre 1 765 journées en 1975.

Total 264 stagiaires en 1976 contre 119 en 1975.

## I. STAGES ETE 1976 — INTERNAT — CENTRE SPORTIF « LES ARCS »

Dates	Références	Discipline	N° programmation	Nombre stagiaires	Nombre journées stagiaires	Nombre moniteurs	Nombre journées moniteurs
1. Du 4 au 10 juillet 1976.	AC.01.SJ	Séjour	11 248	3	19	—	—
2. Du 11 au 17 juillet 1976.	AC.02.SJ	Séjour	11 249	13	182	—	—
3. Du 18 au 24 juillet 1976.	AC.03.SJ	Séjour	11 250	2	14	—	—
4. Du 25 au 31 juillet 1976	AC.04.SJ	Séjour	11 251	3	21	—	—
5. Du 1 au 7 août 1976	AC.05.SJ	Séjour	11 252	0	0	—	—
6. Du 8 au 14 août 1976.	AC.06.SJ	Séjour	11 253	6	42	—	—
7. Du 15 au 21 août 1976.	AC.07.SJ	Séjour	11 254	1	7	—	—
8. Du 22 au 28 août 1976.	AC.08.SJ	Séjour	11 255	1	7	—	—
9. Du 29 août au 4 septembre 1976 . . . . .	AC.09.SJ	Séjour	11 256	0	0	—	—
10. Du 5 au 11 septembre 1976 . . . . .	AC.10.SJ	Séjour	11 257	2	14	—	—
Total partiel : Séjours . . . . .				31	306	—	—
11. Du 20 juin au 3 juillet 1976 . . . . .	AC.11.RD	Randonnée	11 258	2	28	1	14
12. Du 4 au 17 juillet 1976	AC.12.RD	Randonnée	11 259	11	154	1	14
13. Du 18 au 31 juillet 1976	AC.13.RD	Randonnée	11 260	15	210	2	28
14. Du 1 au 14 août 1976.	AC.14.RD	Randonnée	11 261	11	154	1	14
15. Du 15 au 28 août 1976.	AC.15.RD	Randonnée	11 262	2	28	—	—
16. Du 29 août au 4 septembre 1976 . . . . .	AC.16.RD	Randonnée	11 263	24	336	2	28
Total partiel : Randonnée . . . . .				65	910	7	98
17. Du 4 au 17 juillet 1976	AC.17.DM	Découverte montagne	11 264	23	322	2	28
18. Du 18 au 31 juillet 1976	AC.18.DM	Découverte montagne	11 265	17	238	2	28
19. Du 1 au 14 août 1976.	AC.19.DM	Découverte montagne	11 266	23	322	2	28
20. Du 15 au 29 août 1976.	AC.20.DM	Découverte montagne	11 267	15	210	1	14
21. Du 29 août au 14 septembre 1976 . . . . .	AC.21.DM	Découverte montagne	11 268	2	28	—	—
Total partiel : Découverte montagne . . . . .				80	1 120	7	98

Dates	References	Discipline	N° programmation	Nombre stagiaires	Nombre journées stagiaires	Nombre moniteurs	Nombre journées moniteurs	
22. Du 4 au 17 juillet 1976	AC.22.ES	Escalade	11 269	13	182	2	28	
23. Du 18 au 31 juillet 1976	AC.23.ES	Escalade	11 270	12	168	1	14	
24. Du 1 au 14 août 1976.	AC.24.ES	Escalade	11 271	9	126	1	16	
25. Du 15 au 29 août 1976.	AC.25.ES	Escalade	11 272	12	168	2	28	
26. Du 29 août au 14 septembre 1976 . . . . .	AC.26.ES	Escalade	11 273	1	14	—	—	
Total partiel : Escalade . . . . .					47	658	6	86
27. Du 4 au 10 juillet 1976	AC.27.ES	Escalade	11 274	2	14	—	—	
28. Du 11 au 17 juillet 1976	AC.28.ES	Escalade	11 275	1	7	—	—	
29. Du 18 au 24 juillet 1976	AC.29.ES	Escalade	11 276	3	21	—	—	
30. Du 25 au 31 juillet 1976	AC.30.ES	Escalade	11 277	2	14	—	—	
31. Du 1 au 7 août 1976.	AC.31.ES	Escalade	11 278	1	7	—	—	
32. Du 8 au 14 août 1976.	AC.32.ES	Escalade	11 279	2	14	—	—	
33. Du 15 au 21 août 1976.	AC.33.ES	Escalade	11 280	1	7	—	—	
34. Du 22 au 28 août 1976.	AC.34.ES	Escalade	11 281	—	—	—	—	
35. Du 29 août au 4 septembre 1976 . . . . .	AC.35.ES	Escalade	11 282	4	28	—	—	
36. Du 5 au 11 septembre 1976 . . . . .	AC.36.ES	Escalade	11 283	3	21	—	—	
Total partiel : Escalade . . . . .					19	133	—	—
37. Du 4 au 17 juillet 1976	AC.37.KY	Canoë-Kayak	11 284	6	84	1	14	
38. Du 18 au 31 juillet 1976	AC.38.KY	Canoë-Kayak	11 285	2	28	1	14	
39. Du 1 au 14 août 1976.	AC.39.KY	Canoë-Kayak	11 286	annulé	annulé	annulé	annulé	
40. Du 15 au 28 août 1976.	AC.40.KY	Canoë-Kayak	11 287	5	70	1	14	
41. Du 29 août au 11 septembre 1976 . . . . .	AC.41.KY	Canoë-Kayak	11 288	annulé	annulé	annulé	annulé	
Total partiel : Canoë-Kayak . . . . .					13	182	3	42

Dates	Références	Discipline	N° programmation	Nombre Nombre stagiaires	Nombre journées stagiaires	Nombre moniteurs	Nombre journées moniteurs
42. Du 4 au 10 juillet 1976	AC.42.KY	Canoë Kayak	11 289	2	14	—	—
43. Du 11 au 17 juillet 1976	AC.43.KY	Canoë Kayak	11 290	0	0	0	0
44. Du 18 au 24 juillet 1976	AC.44.KY	Canoë- Kayak	11 291	5	31	—	—
45. Du 25 au 31 juillet 1976	AC.45.KY	Canoë- Kayak	11 292	1	8	—	—
46. Du 1 au 7 août 1976.	AC.46.KY	Canoë- Kayak	11 293	annulé	annulé	annulé	annulé
47. Du 8 au 14 août 1976.	AC.47.KY	Canoë- Kayak	11 294	annulé	annulé	annulé	annulé
48. Du 15 au 21 août 1976.	AC.48.KY	Canoë- Kayak	11 295	1	7	—	—
49. Du 22 au 29 août 1976.	AC.49.KY	Canoë- Kayak	11 296	annulé	annulé	annulé	annulé
50. Du 29 août au 4 sep- tembre 1976 . . . . .	AC.50.KY	Canoë- Kayak	11 297	annulé	annulé	annulé	annulé
51. Du 5 au 11 septembre 1976 . . . . .	AC.51.KY	Canoë- Kayak	11 298	annulé	annulé	annulé	annulé
Total partiel : Canoë-Kayak . . . . .				9	61	—	—
Totaux généraux . . . . .				264	3 370	23	324

II. NIEUPORT — STAGES INTERNAT — ETE 1976

Références	Dates	Fiche Program- mation	Moniteurs	Nombre moniteurs	Nombre journées moniteurs	Nombre stagiaires	Nombre journées stagiaires
VNI. 2-3	Du 2 au 10 juillet	11 301	Lootens, Michel Groux, Gérard Beekers, Fabienne Brayère, Didier	4	36	30	270
VNI. 4-5	Du 12 au 20 juillet	11 302	Lootens, Michel Groux, Gérard Quievy, Bruno Rostene, Jean Colyn, Philippe	5	45	24	216
VNI. 6-7	Du 22 au 30 juillet	11 303	Lootens, Michel Meyns, Eric Duganquier, J-Marc Rostene, Jean	4	36	26	234
VNI. 7-8	Du 1 <sup>er</sup> au 9 août	11 304	Thysebaert, Thierry Moors, Bernard Lootens, Michel Luyts, Michel	4	36	27	243
VNI. 8-9	Du 11 au 19 août	11 305	Thysebaert, Thierry Moors, Bernard Verheven, François Verhaeghe, Olivier Colyn, Philippe	5	45	28	252
VNI. 9-10	Du 21 au 29 août	11 306	Thysebaert, Thierry Moors, Bernard Sotiaux, Carole Verheven, J-Louis	4	36	24	216
VNI. 10-11	Du 1 <sup>er</sup> au 9 septembre	11 307	Verheven, François Duganquier, J-Marc Grégoire, Michel Verroken, J-Yves	4	36	15	135
		7 stages		30	270	174	1 566

**Rapport d'activité**  
CENTRE A.D.E.P.S. « LES ARCS »

A. — HIVER 1976 : du 1 décembre 1976 au 8 janvier 1977

**I. Les installations et l'équipement**

*Aménagements*

Quelques aménagements ont été réalisés au cours de cet hiver 1976-1977.

1. *Salle de classe n° 1*

Réalisation d'une gravure à l'enduit à l'eau sur tout un pan de mur.

2. *Salle de classe du fond*

- Tringles en bois et tentures.
- Installation d'une télévision couleur.
- Installation de 20 fauteuils « sacs ».
- Peinture.

**II. Activités (ski alpin)**

1. *Les cycles d'initiation et de perfectionnement en externat*

Néant.

2. *Vacances sportives organisées par l'A.D.E.P.S.*

a) *En internat*

N Stages : 4 (12 décembre 1976 au 18 décembre 1976; 19 décembre 1976 au 29 décembre 1976; 30 décembre 1976 au 8 janvier 1977; 23 décembre 1976 au 29 décembre 1976).

N Participants : 109.

N Journées/St. : 938.

N Moniteurs chargés de mission : voir rubrique 3.

3. *Stages sportifs en internat*

Nombre de stages	Nombre de participants	Nombre de journées stagiaires	Nombre de moniteurs chargés de mission	Nombre de journées/moniteurs
7	201	1 792	11 (1)	288

(1) Dont 2 moniteurs ayant travaillé au nettoyage et à l'aménagement de la Maison du 1<sup>er</sup> décembre 1976 au 11 décembre 1976 (soit 22 journées moniteurs).

Liste des organismes bénéficiaires	Dates	Nombre de participants
1. Athénée royal de Düren . . . . .	12 décembre 1976 au 18 décembre 1976 (7)	42
2. I.P.S.S.A. Marcinelle . . . . .	12 décembre 1976 au 18 décembre 1976 (7)	45
3. Service élites et cadres . . . . .	19 décembre 1976 au 29 décembre 1976 (11)	35
4. Fédération belge de ski . . . . .	19 décembre 1976 au 29 décembre 1976 (11)	8
5. Union nautique de Bruxelles . . . . .	30 décembre 1976 au 8 janvier 1977 (10)	15
6. Clubs de ski et de montagne . . . . .	30 décembre 1976 au 8 janvier 1977 (10)	17
7. Ski club de Baudour . . . . .	30 décembre 1976 au 8 janvier 1977 (10)	39

4. *Organisation de compétitions : N reçus aux tests — Hiver 1976*

Flèche	Chamois	Etoiles	Degrés
3 Argent			37 3 <sup>e</sup> degré
8 Bronze	4 Bronze		140 2 <sup>e</sup> degré
11 Flèchelette	5 Cabri	5 (1)	91 1 <sup>er</sup> degré

5. Formation des cadres : Animateur scolaire (initiateur)

Organisme demandeur	Dates	Nombre de participants	Nombre reçus	Nombre de journées stagiaires
Cours moniteurs A.D.E.P.S.	30 décembre 1976 au 8 janvier 1977	4	4	30

6. Classes de tiers-temps pédagogique sportif

Ecole concernée	Durée de séjour	Nombre de participants	Nombre de journées
Athénée Düren	12 décembre 1976 au 18 décembre 1976 (7)	42	294
I.P.S.S.A. Marcinelle	12 décembre 1976 au 18 décembre 1976 (7)	47	329

B. — HIVER 1977 : du 8 janvier 1977 au 16 avril 1977

I. Les installations et l'équipement

Voir hiver 1976.

II. Activités (ski alpin)

1. Les cycles d'initiation et de perfectionnement en externat

Néant.

2. Vacances sportives organisées par l'A.D.E.P.S.

a) En internat

N stages : 7 (9 janvier 1977 au 19 janvier 1977; 8 mars 1977 au 13 mars 1977; 13 mars 1977 au 23 mars 1977; 24 mars 1977 au 2 avril 1977; 3 avril 1977 au 9 avril 1977; 3 avril 1977 au 16 avril 1977; 17 avril 1977 au 23 avril 1977).

N participants : 86.

N journées stagiaires : 986.

N moniteurs chargés de mission : voir rubrique 3.

3. Stages sportifs en internat

Nombre de stages	Nombre de participants	Nombre de journées/ stagiaires	Nombre de moniteurs chargés de mission	Nombre de journées/ moniteurs
18	898	9 205	16 (1)	1 004

(1) Dont 3 moniteurs ayant travaillé à la remise en ordre du Centre du 17 avril 1977 au 24 avril 1977 (24 journées).

Liste des organismes bénéficiaires	Dates	Nombre de participants
1. I.E.T.E. Evere . . . . .	9 janvier 1977 au 19 janvier 1977 (11)	29
2. Havelange . . . . .	9 janvier 1977 au 19 janvier 1977 (11)	47
3. Ski club I.E.P.-U.C.L. . . . .	20 janvier 1977 au 29 janvier 1977 (10)	110
4. Ecoles province de Liège . . . . .	30 janvier 1977 au 9 février 1977 (11)	109
5. Ecoles province de Liège . . . . .	10 février 1977 au 19 février 1977 (10)	111
6. Ecoles provinces de Liège . . . . .	20 février 1977 au 2 mars 1977 (11)	114
7. Ecole normale Nivelles . . . . .	3 mars 1977 au 12 mars 1977 (10)	27
8. Ecole normale Charles Buls . . . . .	3 mars 1977 au 12 mars 1977 (10)	75
9. Athénée royal Etterbeek . . . . .	13 mars 1977 au 23 mars 1977 (11)	37
10. Ecole communale Jalhay . . . . .	13 mars 1977 au 23 mars 1977 (11)	31
11. Snark . . . . .	13 mars 1977 au 23 mars 1977 (11)	24
12. I.E.T.E. Ath . . . . .	24 mars 1977 au 2 avril 1977 (10)	51
13. Athénée royal Wavre . . . . .	24 mars 1977 au 2 avril 1977 (10)	26
14. Athénée royal Etterbeek . . . . .	24 mars 1977 au 2 avril 1977 (10)	33
15. Lycée royal Molenbeek . . . . .	3 avril 1977 au 9 avril 1977 (7)	32
16. Association belge du diabète . . . . .	3 avril 1977 au 16 avril 1977 (14)	20
17. Lycée Sainte-Ursule . . . . .	10 avril 1977 au 16 avril 1977 (7)	32
18. Lycée royal Berkendael . . . . .	10 avril 1977 au 16 avril 1977 (7)	12

#### 4. Organisation de compétitions

Flèche	Chamois	Degrés	Etoiles
2 Argent	1 Argent	68 3 <sup>e</sup> degré	7 (1)
24 Bronze	14 Bronze	244 2 <sup>e</sup> degré	24 (2)
10 Fléchette	10 Cabri	403 1 <sup>er</sup> degré	41 (3)

#### 5. Formation de cadres : Animateur scolaire ski, 1<sup>er</sup> degré

Organisme demandeur	Dates	Nombre de participants	Nombre reçus	Nombre de journées stagiaires
1. Ski club I.E.P., U.C.L. . . . .	20 janvier au 29 janvier 1977 (10)	7	5	70
2. Ecole province de Liège . . . . .	30 janvier au 9 février 1977 (11)	6	3	66
3. Cours moniteurs A.D.E.P.S. . . . .	3 avril au 16 avril 1977 (14)	14	—	184
Total . . . . .		27	—	320

#### 6. Classes de tiers-temps pédagogique et sportif

Voir 3; la plupart des groupes scolaires ont organisé des cours généraux après les activités sportives.

## FREQUENTATION ANNUELLE GLOBALE

Année 1976 : Hiver 1976 + Été 1976 + Début hiver 1976-1977

Nombre de stagiaires	Nombre de journées/ stagiaires	Nombre de moniteurs	Nombre de journées/ moniteurs
1 059	17 636	45	1 392

Année 1977 : Hiver 1977 -- du 8 janvier 1977 au 23 avril 1977

Nombre de stagiaires	Nombre de journées/ stagiaires	Nombre de moniteurs	Nombre de journées/ moniteurs
1 011	10 375	16	1 004

### TABLEAU RECAPITULATIF HIVER 1976-1977

	Nombre de stages	Nombre de participants	Nombre de journées/ stagiaires	Nombre de moniteurs chargé de mission	Nombre de journées moniteurs
Hiver 1976 . . . . .	12	310	2 730	11	288
Hiver 1977 . . . . .	26	998	10 375	16	1 004
Totaux . . . . .	38	1 311	13 135	27	1 292

N.B. : nombre de gratuités accordées pour l'hiver 1976-1977 : (du 12 décembre 1976 au 16 avril 1977).  
N gratuités : 61 gratuités dont 6 accompagnateurs pour individuels, soit 615 journées.

### « LES ARCS »

ETE 1977 : du 18 juin 1977 au 10 septembre 1977

#### I. Les installations et l'équipement

##### 1. Les installations

###### Aménagements

Quelques aménagements ont été réalisés dans la salle « TV », salle de détente et de lecture (Dôme).

— Pose de frisette sur le mur.

— Réalisation de rayonnages en bois de sapin.

##### 2. L'équipement

Néant (voir rapports précédents).

#### II. Les activités

##### 1. Les cycles d'initiation et de perfectionnement en externat

a) Programmés par l'A.D.E.P.S. : néant.

b) Programmés par des groupements extérieurs : néant.

c) Cycles spéciaux : néant.

##### 2. Les vacances sportives organisées par l'A.D.E.P.S.

a) En internat

Nombre de stages : 43.

Nombre de participants : 249.

Nombre de journées stagiaires : 2 860.

Nombre de moniteurs chargés de mission : 11 (dont 4 A.D.E.P.S. + 1 de l'Ecole française de Kajak pour le canoë-kayak).

Nombre de journées moniteurs : 382 (322 journées moniteurs U.C.P.A. + 60 journées moniteurs kayak A.D.E.P.S.).

Sports concernés : randonnée, escalade, canoë-kayak, découverte de la montagne, une formule séjour, alpinisme.

b) En externat

Néant.

### 3. Stages sportifs en internat

Stages organisés à la demande d'écoles (séjour scolaire).

Nombre de stages : 1.

Nombre de participants : 25.

Nombre de journées stagiaires : 150.

Nombre de moniteurs chargés de mission : 0, séjour.

Nombre de journées moniteurs : 0, séjour.

Sports concernés : séjour scolaire.

Ecole bénéficiaire : Lycée royal de Verviers.

### 4. Organisations de compétitions

Néant.

### 5. Formation des cadres

Néant

### 6. Classes de tiers-temps pédagogique et sportif

Néant.

Total : 2 860 journées stagiaires contre : 1 765 journées en 1975; 3 674 journées en 1976.

Total : 249 stagiaires contre : 119 en 1975; 264 en 1976.

## LES ARCS — BILAN ETE 1977

### 1. Alpinisme

Dates	Références	Numéro de programmation	Nombre de stagiaires	Nombre de journées stagiaires	Nombre de moniteurs	Nombre de journées moniteurs
Du 19 juin 1977 au 2 juillet 1977 . . . . .	350 001	11 578	×	×	×	×
Du 3 juillet 1977 au 16 juillet 1977 . . . . .	351 23	11 579	3	42	1	14
Du 17 juillet 1977 au 30 juillet 1977 . . . . .	352 45	11 580	6	84	1	14
Du 31 juillet 1977 au 13 août 1977 . . . . .	353 67	11 581	1	14	1	14
Du 14 août 1977 au 27 août 1977 . . . . .	354 89	11 582	4	56	1	14
Du 28 août 1977 au 10 septembre 1977 . . . . .	355 111	11 583	×	×	×	×
Sous-total . . . . .			14	196	4	56

### 2. Découverte montagne

Du 3 juillet 1977 au 16 juillet 1977 . . . . .	356 23	11 570	18	252	2	28
Du 17 juillet 1977 au 30 juillet 1977 . . . . .	357 45	11 571	9	126	1	14
Du 31 juillet 1977 au 13 août 1977 . . . . .	358 67	11 572	17	238	2	28
Du 14 août 1977 au 27 août 1977 . . . . .	359 89	11 573	9	126	1	14
Sous-total . . . . .			53	742	6	84

### 3. Escalade

Du 3 juillet 1977 au 16 juillet 1977 . . . . .	360 23	11 574	11	154	1	14
Du 17 juillet 1977 au 30 juillet 1977 . . . . .	361 45	11 575	11	154	1	14
Du 31 juillet 1977 au 13 août 1977 . . . . .	362 67	11 576	11	154	1	14
Du 14 août 1977 au 27 août 1977 . . . . .	363 89	11 577	10	140	1	14
Sous-total . . . . .			43	602	4	56

#### 4. Kayak

Dates	Références	Numéro de programmation	Nombre de stagiaires	Nombre de journées stagiaires	Nombre de moniteurs	Nombre de journées moniteurs
Du 19 juin 1977 au 2 juillet 1977 . . . . .	364 01	11 584	×	×	×	×
Du 3 juillet 1977 au 16 juillet 1977 . . . . .	365 23	11 595	6	84	1	14
Du 3 juillet 1977 au 16 juillet 1977 . . . . .	366 23	11 590	1	14	×	×
Du 17 juillet 1977 au 30 juillet 1977 . . . . .	367 45	11 591	8	112	1	14
Du 17 juillet 1977 au 30 juillet 1977 . . . . .	368 45	11 586	3	42	×	×
Du 31 juillet 1977 au 13 août 1977 . . . . .	369 67	11 592	2	28	1	14
Du 31 juillet 1977 au 13 août 1977 . . . . .	370 67	11 587	3	42	×	×
Du 14 août 1977 au 27 août 1977 . . . . .	371 89	11 593	4	56	2	18
Du 14 août 1977 au 27 août 1977 . . . . .	372 89	11 588	4	56	×	×
Du 28 août 1977 au 10 septembre 1977 . . . . .	373 111	11 589	×	×	×	×
Sous-total . . . . .			31	434	5	60

#### 5. Randonnées

Du 19 juin 1977 au 2 juillet 1977 . . . . .	374 001	11 564	×	×	×	×
Du 3 juillet 1977 au 16 juillet 1977 . . . . .	375 23	11 565	2	28	1	14
Du 17 juillet 1977 au 30 juillet 1977 . . . . .	376 45	11 566	6	84	1	14
Du 31 juillet 1977 au 13 août 1977 . . . . .	377 67	11 567	10	140	1	14
Du 14 août 1977 au 27 août 1977 . . . . .	378 89	11 568	2	28	1	14
Du 28 août 1977 au 10 septembre 1977 . . . . .	379 111	11 569	5	70	1	14
Sous-total . . . . .			25	350	5	70

#### 6. Séjour

Du 18 juin 1977 au 25 juin 1977 . . . . .	380	11 551	—	—	—	—
Du 18 juin 1977 au 25 juin 1977 . . . . .	380	11 551	1	25	7	150
Du 26 juin 1977 au 2 juillet 1977 . . . . .	381	11 552	×	×	×	×
Du 3 juill et 1977 au 9 juillet 1977 . . . . .	382	11 553	1	21	7	147
Du 10 juillet 1977 au 16 juillet 1977 . . . . .	383	11 554	9	×	54	×
Du 17 juillet 1977 au 23 juillet 1977 . . . . .	384	11 555	7	×	49	×
Du 24 juillet 1977 au 30 juillet 1977 . . . . .	385	11 556	×	×	×	×
Du 31 juillet 1977 au 6 août 1977 . . . . .	386	11 557	5	×	31	×
Du 7 août 1977 au 13 août 1977 . . . . .	387	11 558	×	×	×	×
Du 14 août 1977 au 20 août 1977 . . . . .	388	11 559	3	×	21	×
Du 21 août 1977 au 25 août 1977 . . . . .	389	11 560	3	×	21	×
Du 26 août 1977 au 3 septembre 1977 . . . . .	390	11 561	3	×	21	×
Du 4 septembre 1977 au 10 septembre 1977 . . . . .	391	11 562	4	×	28	×
Du 11 septembre 1977 au 17 septembre 1977 . . . . .	392	11 563	×	×	×	×
Sous-total . . . . .			36	46	239	297
			82		536	
Total . . . . .			249		2 860	
					32	382

## A V I S

de la commission de la Coopération internationale  
présenté à la commission de la Politique générale  
par M. Bertrand

---

La commission de la Coopération internationale a examiné au cours de sa réunion du 26 octobre 1977 le budget des affaires culturelles de la communauté culturelle française de l'année budgétaire 1977, secteur Culture française, (titre I, partie III, section 36, relations culturelles internationales; titre II, partie III, section 36, relations culturelles internationales; titre IV, section II, art. 70.07) (1).

Le président ouvre la discussion générale.

Il excuse le ministre de la Culture française qui doit participer à d'autres commissions et s'est fait représenter par le directeur d'administration aux relations internationales.

Plusieurs membres font remarquer que le budget est dépensé aux 10/12 et que dès lors l'examen des articles présente peu d'intérêt.

Le président demande quelle est la ventilation des 61 800 000 francs prévus pour le Fonds des relations culturelles internationales pour la communauté, en fonction des priorités qui ont été établies :

1. Pays du Marché commun;
2. Pays francophones;
3. Autres pays européens;
4. Pays plus lointains.

Le représentant du ministre se réfère pour répondre au tableau qui est joint en annexe. Les chiffres qui y apparaissent résultent des dépenses qui sont fonction de l'application des

protocoles des commissions mixtes. Ils représentent environ 62 000 000 de francs auxquels s'ajoute le solde de l'année précédente, ce dernier constituant un fonds de roulement.

Ces chiffres, où la France vient en tête, sont le résultat d'une politique.

Un membre demande quelle est la période de validité des accords.

Le directeur d'administration aux relations internationales répond que l'accord de base n'a pas de durée limitée, mais que les programmes sont établis pour deux ou trois années.

Le président demande des précisions concernant les frais de fonctionnement des commissions mixtes. Il s'interroge aussi sur le contenu respectif des articles 12 et des articles 33.

Le directeur d'administration aux relations internationales précise :

1. Que les frais de fonctionnement représentent à peu près 2 p.c. du montant des crédits attribués aux accords culturels;

2. Que les articles 12 représentent des dépenses courantes qui sont remboursées au vu des factures alors que les articles 33 constituent des subventions importantes accordées à nos grands ensembles artistiques, ballets, orchestres, etc. invités à l'étranger.

D'autre part, si les montants des articles 33 ont diminué pour l'année 1977, alors que les articles 12 ont progressé, c'est que grâce à l'utilisation de ces derniers, on peut intervenir plus vite. Il faut savoir que la procédure de la subvention est fort longue.

Le président constate que le budget alloué à l'A.G.E.C.O.P. est en augmentation et demande comment est supporté le coût total de notre contribution.

Le représentant du ministre répond que la Belgique supporte 12,25 p.c. du budget annuel de l'Agence :

— 2/3 sont supportés par le budget de la Culture française;

— 1/3 est supporté par le budget de l'Éducation nationale.

---

(1) Ont participé aux travaux de la commission :

MM. Lagasse (président), Bailly, Kevers, Peigneux, Perdieu, Perin, Mme Pétry, MM. Radoux, Tilquin et Bertrand (rapporteur).

Ont assisté à la séance :

Le président du Conseil culturel, un directeur d'administration aux relations internationales, un représentant du ministre de la Culture française, un représentant du secrétaire d'Etat à la Culture française, un membre du Cabinet du secrétaire d'Etat à la Culture française.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion est close.

La commission constatant que, par suite des circonstances, il ne lui est possible d'examiner ce projet de budget que lorsqu'il est dépensé aux 10/12, souhaitant ne pas retarder davantage le vote du budget 1977 et espérant qu'il lui sera possible d'examiner le budget 1978 dans de meilleures conditions, émet, à l'unanimité, un avis favorable sur le secteur relations internationales et fait confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration de l'avis.

*Le Rapporteur,*  
P. BERTRAND.

*Le Président,*  
A. LAGASSE.

TABLEAU ANNEXE A L'AVIS

Pays	Budget total				Bourses			
	1974	1975	1976	1977	% 1974	% 1975	% 1976	% 1977
Hollande . . . . .	10 388 910	1 865 187	1 556 964	2 146 062	10,5	4,5	10,5	8,5
France . . . . .	10 354 000	8 601 334	11 122 419	15 215 858	13	7	9,5	11
Grande-Bretagne . . . . .	6 882 000	1 672 895	3 094 167	3 189 860	16,5	11	14	18,5
Tchécoslovaquie . . . . .	1 530 576	1 629 736	1 783 948	2 862 082	47	11	19	19
Norvège . . . . .	1 116 530	350 192	450 374	770 952	27	22	42	33,5
Luxembourg . . . . .	838 770	657 750	1 268 615	1 704 910	28	19,5	22,5	23
Italie . . . . .	2 936 866	3 030 578	2 703 882	3 875 353	28	9,5	19,5	17,5
Egypte . . . . .	8 439 246	796 122	1 255 788	1 656 926	22	68	66	76,5
Afrique du Sud . . . . .	1 139 547	—	—	—	58	—	—	—
Autriche . . . . .	1 340 449	716 209	1 361 987	1 205 266	39	17	20,5	17,5
Grèce . . . . .	1 160 420	1 064 914	826 007	1 356 981	99	47	62,5	56,5
Portugal . . . . .	1 529 728	806 899	800 502	1 192 040	31	26	50	33
Danemark . . . . .	723 472	546 561	1 007 215	755 527	58,5	17,5	20	37
Allemagne . . . . .	5 382 340	3 233 081	4 490 596	3 638 239	13	6	7	10
Yougoslavie . . . . .	2 613 108	703 787	1 249 659	2 135 048	19	24	24,5	21,5
Turquie . . . . .	4 299 759	1 858 586	1 632 000	3 839 949	67	61	53,5	62
Pologne . . . . .	3 191 859	1 316 413	1 252 478	2 220 642	40,5	30,5	43,5	29
Espagne . . . . .	1 302 318	672 580	547 078	1 002 241	42	39	60	46,5
Russie . . . . .	2 716 966	1 551 227	1 163 899	2 990 860	48	29,5	50	25,5
Brésil . . . . .	2 088 230	1 204 245	879 303	2 203 261	77	61,5	55	78,5
Iran . . . . .	2 146 714	1 124 701	2 737 368	1 616 377	83	66	21,5	62
Venezuela . . . . .	1 125 357	408 403	984 360	1 131 335	56,5	38,5	39	40
Tunisie . . . . .	1 413 100	1 261 902	1 184 672	1 620 225	29	18,5	40	31,5
Pakistan . . . . .	1 524 990	294 119	497 514	361 052	99,5	—	98	98
Amérique . . . . .	1 288 655	667 504	1 726 972	4 485 000	79	31,5	21	—
Roumanie . . . . .	1 596 613	584 999	1 733 451	1 641 478	21	21	18,5	25,5
Mexique . . . . .	4 540 935	1 383 189	1 988 636	5 106 803	52	76,5	30	42
Argentine . . . . .	2 178 550	1 404 012	1 402 806	2 009 202	72	53	58	73
Hongrie . . . . .	1 888 479	1 199 633	944 080	973 819	35	20,5	50	46
Algérie . . . . .	3 055 360	1 810 492	2 022 015	4 286 041	3	59	66	60,5
Canada . . . . .	4 172 280	2 547 913	3 563 622	6 963 290	35	24	18	19,5
Bulgarie . . . . .	1 845 799	1 140 943	942 701	930 196	39	27	56	38
Israël . . . . .	2 926 578	926 802	1 393 552	1 542 640	56	53	62	81,5
Suède . . . . .	—	114 748	292 117	332 259	—	73	71,5	90
Indonésie . . . . .	—	349 355	2 635 143	1 461 658	—	8	5	8,5
Japon . . . . .	—	1 461 762	1 439 726	980 358	—	8,5	35,5	66,5
Inde . . . . .	—	771 634	1 031 779	936 601	—	18	72	61
Maroc . . . . .	—	—	487 555	891 587	—	—	45	48
Sénégal . . . . .	—	—	533 637	1 067 495	—	—	34	58

Enseignement et sciences				Activités culturelles et socio-culturelles				Expositions, diffusion artistique				Frais de fonctionnement			
%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
1974	1975	1976	1977	1974	1975	1976	1977	1974	1975	1976	1977	1974	1975	1976	1977
22,5	35,5	25,5	38,5	59,5	35	27	21,5	6	22,5	30	25,5	1,5	2,5	7	6
14	9	4,5	6,5	58	69	59,5	59,5	12,5	14	26	22	2,5	1	0,5	1
3,5	40	25	21,5	60	41	45	41,5	8,5	5,5	15	15,5	1,5	2,5	1	3
7	4	6	3,5	31	52	21	14	15	31	43	63	—	2	1	0,5
13	36	16	17	24	42	19	30,5	27	—	4,5	17	9	—	18,5	2
2	7,5	8	7,5	61	63	47,5	31,5	—	—	17	35	9	10	5	3
37	19	19	18,5	31	32	44,5	35,5	—	38	16	27,5	4	1,5	1	1
2,5	16,5	14	13,5	3,5	10,5	3	6,5	71	—	9	3	1	5	8	0,5
36	—	—	—	5,5	—	—	—	—	—	—	—	0,5	—	—	—
26,5	44	24	51	12	33	13,5	12,5	5	—	40	12	7,5	6	2	7
—	—	—	11	—	47	9,5	1,5	—	—	24	30	1	6	4	1
14	16	17	7,5	53	56	16	29	—	—	13	24	2	2	4	6,5
15	26,5	3	19,5	26,5	49	31	25,5	—	—	44	12,5	—	7	2	5,5
27	29	21,5	30	31	50	20,5	21,5	27	13	50	37	2	2	1	1,5
9	11	4	9,5	64	62	34,5	26,5	7,5	—	33,5	41,5	0,5	3	3,5	1
16	24	14,5	12	13	14	14	12	—	—	17	11	4	1	1	3
13	20	15,5	19	32	38,5	21,5	40,5	11,5	10,5	16,5	10,5	3	0,5	3	1
8,5	11	5	10,5	42,5	48	—	3	—	—	27	38,5	7	1	8	1,5
28	22,5	25	16	9,5	18	21	15,5	9	30	—	42,5	5,5	—	4	0,5
2	23,5	14	—	—	1	—	—	—	14	28	18	2	—	13	3,5
6,5	6	2	13,5	10	16	16	2	—	—	—	21,5	59	0,5	12	1
9,5	10	—	—	31	51,5	—	13,5	—	—	56	44	3	—	2,5	2,5
47	26,5	23	16,5	21	20	29	41	—	35	4	10,5	3	—	4	0,5
—	—	—	—	—	100	—	—	—	—	—	—	0,5	—	2	2
11,5	12	6	18,5	9	—	58	23,5	—	55,5	14,5	57,5	0,5	1	0,5	0,5
22	26	7	15,5	34,5	50	25	46	22	—	48,5	6,5	0,5	3	1	6,5
7	1,5	2	3	11	7,5	43	3,5	30	8,5	23	51	—	6	2	0,5
9	5	8	10,5	18,5	23,5	14,5	7,5	—	17,5	19	5,5	0,5	1	0,5	3,5
23	20,5	12	33,5	26	26,5	34,5	18,5	15,5	31	1	—	0,5	1,5	2,5	2
8	7	7,5	7	16	31	23,5	22	—	—	3	10	3	3	—	0,5
1	—	20	25,5	60	74	55	34	—	—	5,5	17,5	4	2	1,5	3,5
14	14	13	23	24	16	8	6,5	16	43	19	31	7	—	4	1,5
17	13,5	15,5	11,5	26,5	25	14	1	—	—	8	4	0,5	8,5	0,5	2
—	24	26	—	—	—	—	—	—	—	—	7,5	—	3	2,5	2,5
—	29	2	1	—	14	2	5	—	—	85	85	—	49	6	0,5
—	7	3,5	5	—	48	2,5	25,5	—	25,5	35,5	—	—	11	0,5	3
—	22	16	14,5	—	28	9	15,5	—	30	—	8	—	2	3	1
—	—	20,5	8,5	—	—	—	21,5	—	—	—	—	—	—	13	9,5
—	—	9	5	—	—	45	27,5	—	—	—	5	—	—	12	4,5

## A V I S

de la commission de la Radio-Télévision  
présenté à la commission de la Politique générale  
par M. André

---

La commission de la R.T.B. s'est réunie le 10 novembre 1977 pour examiner la partie III, section 37, dotation R.T.B. du budget des affaires culturelles de la communauté culturelle française de l'année budgétaire 1977 <sup>(1)</sup>.

## Discussion générale

Deux catégories de questions sont posées dans la discussion générale. Les unes portent sur l'objectivité de l'information, les autres sur des aspects proprement budgétaires. Des réponses sont données par le directeur général de la R.T.B.

a) *L'information*

## QUESTION

Qu'en est-il des émissions « éditoriales » du matin à la radio ? Quelle est la nouvelle réglementation interne arrêtée par le Conseil d'administration ?

## REPOSE

1. Les sujets à traiter dans ces émissions sont déterminés par l'assemblée des responsables du journal parlé;
2. Le texte des éditoriaux est soumis au rédacteur en chef la veille de l'émission;
3. Si l'éditorial ne peut, pour des raisons d'actualité, être soumis au rédacteur en chef

---

<sup>(1)</sup> Ont participé aux travaux de la commission : MM. Baudson (président), Anselme, Mme Banneux, MM. Biefnot, Denison, Désir, Duvieusart, Fallon, Féaux, Gol, Lagasse, Mundeleer, Perin, Van Aal et André (rapporteur).

Ont assisté à la séance :

Les représentants du ministre de la Culture française et du secrétaire d'Etat à la Culture française et le directeur général de la R.T.B.

la veille de l'émission, il doit être soumis au secrétaire de rédaction le matin même;

4. Si l'éditorial exige des amendements et que, pratiquement, les amendements ne peuvent être apportés, il n'est pas diffusé.

## QUESTION

Des sanctions pour défaut d'objectivité, ont-elles, dans le passé, été prises à l'égard de journalistes de la R.T.B. ? Combien et lesquelles ?

## REPOSE

1. Une note a été récemment remise à cet égard au ministre de tutelle. Elle est jointe au présent avis (voir annexe 1);
2. Il est rare que les sanctions les plus graves doivent être prises. La politique du Conseil d'administration est plutôt de pratiquer une surveillance participative, moins contraignante mais plus efficace;
3. Il est des sanctions non statutaires comme par exemple le changement d'affectation, qui peuvent être lourdement ressenties par ceux qui en sont frappés.

## QUESTION

Dans sa mission de surveillance de l'objectivité de l'information, le Conseil d'administration n'est-il pas freiné par une certaine pression syndicale ?

## REPOSE

Le code en vigueur des règles et usages en la matière approuvé par le Conseil d'administration n'est mis en cause par aucun des journalistes, qui ont eu d'ailleurs l'occasion d'en discuter au préalable. Sans doute, peut-il se poser parfois certains problèmes dans l'appréciation de ces règles et usages, mais le Conseil d'administration est le maître final de la décision.

b) *Aspects budgétaires*

#### QUESTION

En quoi consistent les recettes propres ?

#### REPOSE

Les recettes propres sont pour les 7/10 des recettes d'interventions de tiers, c'est-à-dire de cessions d'émissions ou services à des TV étrangères, de vente de brochures pour la TV scolaire ou d'accords entre la R.T.B. et des parastataux qui interviennent dans le coût de certaines émissions ou encore des recettes provenant de placements à court terme à la Caisse d'épargne. Les recettes sont en baisse parce que les cessions aux organismes étrangers ont baissé.

#### QUESTION

Est-ce que les problèmes budgétaires qui se posaient à l'occasion de la liquidation des services communs ont été résolus ?

#### REPOSE

Les difficultés sont sur le point de se terminer. Un arrêté royal relatif à la liquidation doit être signé incessamment par le Roi. On prépare actuellement un arrêté ministériel qui partage les charges entre la R.T.B. et la B.R.T.

#### QUESTION

Peut-on préciser les attributions de Bruxelles comme centre et comme site ?

#### REPOSE

Les divers centres ont des spécialisations différentes. Le site de Bruxelles comprend à la fois toutes les installations générales de la R.T.B. plus le centre propre à Bruxelles.

#### QUESTION

Quelle est la signification des 850 000 000 prévus en dehors du budget ordinaire. Constituent-ils un boni ?

#### REPOSE

Cette somme est un crédit hors dotation de la R.T.B. et sert au financement des gros investissements prévus par l'Institut.

#### QUESTION

Qu'en est-il du centre de production de Bruxelles ?

#### REPOSE

Une réforme des structures de la R.T.B. est, à l'heure actuelle, à l'étude au Conseil d'administration.

Le problème du centre de production de Bruxelles est compris dans cette réforme qui pourra faire l'objet, en temps voulu, d'un débat au sein de la commission compétente du Conseil culturel.

#### Vote de l'article budgétaire 02.01 de la section 37

Il est adopté par 10 voix contre 2.

La commission fait confiance au rapporteur pour la rédaction du présent rapport.

*Le Rapporteur,*  
A. BAUDSON.

*Le Président,*  
D. ANDRE.